



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

eaux territoriales

Question écrite n° 48787

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'annonce, par le Président de la République, du dépôt par la France d'un dossier devant l'ONU en avril 2014, pour revendiquer la souveraineté des eaux au sud de l'archipel français de Saint-Pierre et Miquelon, contestée depuis vingt ans par le Canada. La question de l'extension du plateau continental de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon est un dossier sensible depuis près de vingt ans. La France déposera son dossier devant la Commission des limites du plateau continental de l'ONU au mois d'avril. Le Canada a déjà fait cette démarche en décembre 2013, et estime que la France « n'est éligible à aucune zone maritime » en Amérique du nord, au-delà du périmètre tracé en 1992 par arbitrage international. Or la convention des Nations-unies sur le droit de la mer, signée en 1982, permet aux États côtiers d'étendre leurs droits souverains sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol de la haute mer, au-delà des 200 milles nautiques de leur zone économique exclusive (ZEE), ce qui justifie pleinement la démarche française. Avec ses territoires d'outre-mer, la France occupe le second plus grand espace maritime avec 11 millions de km². Grâce à la convention des Nations-unies précitée, dite convention de Montego Bay, elle pourrait revendiquer 2 millions de km² supplémentaires. Il lui demande de lui fournir des précisions sur les démarches que compte entamer notre pays devant l'ONU pour Saint-Pierre et Miquelon.

Texte de la réponse

Dès le 8 mai 2009, la France a déposé devant le Secrétaire général des Nations unies une lettre d'informations préliminaires indicatives sur la limite extérieure du plateau continental de Saint-Pierre et Miquelon, afin de préserver les droits auxquels elle peut prétendre en vertu de l'article 76 de la convention des Nations unies sur le droit de la mer. L'IFREMER a ensuite mené en juillet 2011 une campagne océanographique approfondie afin de recueillir les éléments scientifiques nécessaires au dépôt d'une demande auprès de la commission des limites du plateau continental. Le Président de la République a indiqué dans un communiqué du 24 juillet 2013 que la France défendrait les intérêts de l'archipel quant à l'extension du plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, et a confirmé l'intention de la France de déposer un dossier devant la commission des limites du plateau continental. Le Canada a, le 6 décembre 2013, déposé devant cette même commission une demande d'extension de son plateau continental dans l'Atlantique, dont une partie concerne les espaces situés au large de Saint-Pierre et Miquelon. Lors d'un entretien accordé à la chaîne de télévision Saint-Pierre et Miquelon 1re le 23 janvier dernier, le Président de la République a précisé que la France déposerait son dossier d'extension au mois d'avril prochain. L'IFREMER travaille actuellement, sous l'autorité du secrétariat général de la mer, à la finalisation de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48787

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 932

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2574